Alexis Sinduhije libre de circuler sur le territoire de l'espace Schengen

RTBF, 7 mai 2014 Opposant burundais Alexis Sinduhije a Ã©tÃ© libÃ©rÃ© du centre fermÃ© L'opposant burundais interpel Ã l'aÃ©roport de Bruxelles jeudi dernier a Ã©tÃ© libÃ©rÃ© mardi en fin de soirÃ©e du centre fermÃ© oÃ¹ il Ã©tait dÃ©tenu, a Belga son avocat bruxellois, Me Bernard Maingain. Dans la journÃ©e, une juge du Conseil du Contentieux des Ã‰trangers (CCE) avait suspendu la mesure de refoulement prise Ã son encontre. Alexis Sinduhije (photo), qui fait l'objet d'un mandat d'arrÃªt Ã©manant de Bujumbura pour des "atteintes graves au code pÃ©nal" dans son pays, a Ã©tÃ© libÃ©rÃ© du ce fermÃ© oÃ¹ il Ã©tait dÃ©tenu depuis jeudi, aprÃ¨s que l'Office des Etrangers a Ã©tudiÃ© la dÃ©cision du CCE de suspendre l mesure de refoulement prise Ã son encontre.

"L'Ã©tape suivante devait Ãªtre un passage en chambre du conseil vendredi au sujet de la libÃ©ration de mon client mais il m'a appelÃ© mardi vers 22h pour me dire qu'il Ã©tait conduit Ã l'aÃ©roport et qu'il pouvait entrer sur le territoire de l'espace Schengen", a poursuivi l'avocat, qui a saluÃ© "cette immense nouvelle" et le fait que "les autoritÃ©s compÃ©tentes au sein de l'Ã‰tat belge ont acceptÃ© de revoir leurs positions". M. Sinduhije, prÃ©sident du parti Mouvement pour la solidaritÃ© et le dÃ©veloppement (MSD) et l'un des plus farouches opposants au prÃ©sident burundais Pierre Nkurunziza, avait Ã©tÃ© interpellÃ© Ã son arrivÃ©e Ã Bruxelles en provenance de Ndjamena, la capitale tchadienne, alors qu'il disposait d'un visa pour la zone Schengen dÃ©livrÃ© par l'ambassade de France Ã Ndjamena. Il avait Ã©tÃ© interdit d'accÃ¨s au territoire belge. "Son visa Schengen est toujours valide", a prÃ©cisÃ© l'avocat. Celui-ci n'a par ailleurs pas tenu Ã prÃ©ciser l'itinÃ©raire d'Alexis Sinduhije, "pour des raisons de sÃ©curitÃ©".